



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Département de la Pêche Maritime

Direction des Pêches Maritimes



SECTEUR DE LA PECHE AU MAROC et Objectifs stratégiques de la FAO

Juillet 2016



Aperçu sur le secteur de la pêche au Maroc

- 3.500 km de côtes (500 km sur la Méditerranée et 3.000 km sur la façade atlantique) et une ZEE est de 1 million de km².
- le Maroc occupe le rang de 1^{er} producteur de poissons en Afrique et 25^{ème} rang à l'échelle mondiale ainsi que de 1^{er} producteur et exportateur mondial de sardine (*sardina pilchardus*).
- Contribution de la pêche au PIB est de l'ordre de 2,3 % .
- En terme d'emploi: plus de 170 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects.
- 6 ports en Méditerranée et de 16 ports sur la côte Atlantique.
- La production nationale : 1, 35 millions tonnes pour une valeur de 1,13 millions \$
 - 72% de la pêche côtière (1700 navires) et artisanale (15 000 barques),
 - 23% de la pêche hauturière (356 navires) et
 - 5% d'autres activités (algues, aquaculture, corail, etc.)

Aperçu sur le secteur de la pêche au Maroc

- Destination:
 - 80% à l'approvisionnement de l'industrie
 - 20% à l'approvisionnement du marché local en produits frais.
- L'industrie de traitement des produits de la mer: 374 unités (conserves, semi conserves, congélation, farine et huile de poisson, frais)
- L'industrie de traitement des produits de la mer représente 50% des exportations agroalimentaires
- Les exportations des produits de la mer : 590 000 tonnes pour une valeur de 2 millions \$

Aperçu sur le secteur de la pêche au Maroc

Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique « PLAN HALIEUTIS »

3 AXES ET 16 PROJETS

Durabilité	Performance	Compétitive
Une ressource exploitée durablement pour les générations futures	Un secteur outillé et organisé pour une qualité optimale, du débarquement à la commercialisation	Des produits bien valorisés et compétitifs sur les marchés les plus porteurs
Renforcer et partager la connaissance scientifique	Développer les infrastructures et équipements de débarquement	Faciliter l'accès des industriels aux matières premières
Aménager les pêcheries sur la base de quotas	Dédier des espaces portuaires à la pêche et en assurer une gestion efficace	Appuyer l'orientation des industries sur les marchés les plus porteurs
Adapter et moderniser l'effort de pêche	Renforcer l'attractivité des halles à marée et des CAPI	
Faire de l'aquaculture un moteur de croissance majeur	B-4 Structurer et dynamiser le marché intérieur autour des marchés de gros et de détail	Créer 3 pôles de compétitivité des produits de la mer au Nord, Centre et au Sud du Royaume
Clarifier et compléter le dispositif juridique		
Assurer un contrôle effectif et une traçabilité tout le long de la chaîne de valeur		
Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers		
Organiser la représentation professionnelle et encourager une inter profession		
Mettre en place une gouvernance publique forte pour moderniser le secteur		

Les ambitions chiffrées à l'horizon 2020

	2007		2020
PIB Pêche, aquaculture et industrie, Milliards Dh, prix courants	8,3	+ 13,6 Milliards Dh	21,9
Emploi direct à terre Industrie et aquaculture	61.650	x 1,8	115.000
Emploi indirect	488.500	+ 21.500	510.200
Poids de l'informel % du CA du secteur	> 30%	2	< 15%
Exportations de produits de la mer Milliard de US\$	1,2	x 2,6	3,1
Part de marché mondiale En volume, en % du marché adressé	3,3%	+ 2 points	5,4%
Production halieutique Milliers de tonnes	1 035	x 1,6	1.660
Production aquacole Tonnes	< 500	+ 200.000	200.000
Importation Matière première pour l'industrie, tonnes	30.000	x 4,3	130.000
Consommation de poisson au Maroc Kg/habitant/an	10 à 12 Kg	x 1,5	16 Kg
% des espèces gérées durablement Espèces capturées sous quota	5%	+ 90 points	95%

Réalisations /Objectifs stratégiques de la FAO dans le domaine de la pêche maritime

Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

- Stratégie halieutis vise à accroître la consommation locale et la multiplier par 1,5 en passant de 10-12kg/habitant/an à 16 kg en 2020,
- Construction de 10 marchés de gros de poisson qui contribueront à développer la consommation nationale de poisson et à assurer la préservation de la qualité du poisson surtout à l'intérieur pays,
- Campagnes de sensibilisation adressées au grand public pour promouvoir la consommation des produits de la mer à l'échelle nationale et ce, en informant le consommateur marocain sur les apports nutritionnels et les multiples bienfaits du poisson pour la santé.
- Sensibilisation en milieu scolaire pour les élèves sur les bienfaits nutritionnels des produits de la mer et de la nécessité d'en consommer de manière régulière qui a ciblé 500 écoles publiques et privées en milieux urbain et rural soit 55 000 élèves;
- Campagnes de communication dispensées sous forme de supports médiatiques : télévision, radio, presse écrite, web,....

Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches

- Stratégie « Halieutis » l'axe durabilité: Une ressource exploitée durablement pour les générations futures:
 - Aménager les pêcheries (atteindre 95% des espèces)
 - Renforcer et partager la connaissance scientifique
 - Adapter et moderniser l'effort de pêche
 - Faire de l'aquaculture un moteur de croissance majeur
- X 1,6 la production nationale pour atteindre 1,6 millions T
- Développement de l'aquaculture (200 000 tonnes en 2020). Création de l'ANDA (2011)
- Renforcer le cadre juridique (Lois, décrets, arrêtés)

Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches

- Le Maroc est parti et membre actif au sein des organismes régionaux et internationaux de pêche (ICCAT, CGPM, CITES, ACCOBAMS, CBI, COPACE ..)
- Application des recommandations issues de ces organismes (transcrire dans les lois)
- Conditions de vie et de travail des marins pêcheurs:
 - A bord: respecter les normes de travail et conditions d'habitabilité à bord (textes réglementaires) et (programme d'appui financier « IBHAR »)
 - A terre: Améliorer les infrastructures d'accueil (VDP et PDA)
- Promotion de l'emploi: X 1,8 l'emploi direct (115 000 emplois) et emploi indirect (510 200 postes)
- Encourager la création des coopératives de pêche (orientation, formation, suivi)

Réduire la pauvreté rurale

- Faire bénéficier les marins artisans des prestations de la CNSS
- Programme national de construction des villages de pêcheurs (VDP) et points de débarquement aménagés (PDA): 43 projets (7 en cours de construction). Micro-pôles de développement régional, réduire l'enclavement des sites de pêche, construction de locaux et magasins pour les pêcheurs, fabrique de glace, jetées, cales sèches,
- Programme annuel d'alphabétisation fonctionnelle pour renforcer les compétences et améliorer la qualification des marins pêcheurs (formation de 30 000 marins entre 2014-2015);
- Programme annuel de vulgarisation pêches maritimes : amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs, du personnel des industries de pêche, des femmes et jeunes filles de pêcheurs, des coopératives de la pêche . Entre 2013-2015: 55 000 personnes, dont des femmes en activité dans le secteur, ont bénéficié de formation;
- Création d'antennes de médecine des gens de mer: en 2015: 35 000 consultations médicales , 15 000 actes de premiers soins , don de médicaments
- Céder les locaux commerciaux des VDP et PDA aux coopératives de pêche (assurer une source de revenu)
- Programmes d'appui financier aux marins (Ibhar, INDH), détaxation (carburant , achat de matériel de pêche)

Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international

- Axe compétitivité : prévoit la création de 3 pôles de compétitivité Nord-Centre –Sud. spécialisés par type d'espèces et s'approvisionneront en matière première locale et d'origine étrangère
- Plan Halieutis: x 2 point la part du marché national (3,3% à 4,5%) et x 2,6 les exportations (de 1,2 à 2,6 millions \$)
- Plan Halieutis: développement de l'aquaculture (200 000 tonnes en 2020). Création de l'ANDA (2011)
- Stratégie de labellisation: la pêcherie des petits pélagiques a obtenu la certification MSC
- Mise place de la loi n° 28-07 (mars 2010) « relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires » qui prévoit la généralisation d'agrément sanitaire des établissement maritimes (conditions dans lesquelles les produits primaires, les produits alimentaires doivent être manipulés, traités, transformés, emballés, conditionnés, transportés, entreposés, distribués, exposés à la vente ou exportés pour être qualifiés de produit sûrs)
- Construction de halles aux poissons nouvelles génération : amélioration de la qualité, valorisation du produit, fluidité et transparence des transactions commerciales

Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise

- Plan d'urgence dénommé " Plan d'urgence national de lutte contre la pollution marine accidentelle " permettant aux pouvoirs publics de prévenir ou de combattre, dans les meilleurs conditions, toute pollution marine massive par les hydrocarbures et autres produits nocifs, menaçant l'environnement marin et le littoral national
- Désignation du Département de l'Environnement comme **Coordonnateur National** et les Gouverneurs **Coordonnateurs Locaux**. Les exercices de simulation du PUN, baptisé SIMULEX, s'effectue chaque deux ans afin d'entraîner les intervenants à lutter contre la pollution marine accidentelle.
- Dispositif national SAR de recherche et sauvetage des vies humaines en mer: il assure un contact permanent avec les Centres similaires au niveau régional et mondial pour la mise en œuvre de plan national de sauvetage maritime;
- Appui financier: Fonds de développement de la pêche qui participe entre autres à dédommager les pêcheurs artisans (inondations, intempéries ,,)